



VISITEURS

Protocole de biosécurité en situation d'urgence

Ce protocole présente des **mesures de biosécurité en situation d'urgence (niveau orange)**. Leur application sera recommandée au moment opportun par l'EQCMA pour prévenir l'introduction ou la propagation de toute maladie aviaire déclarable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur les sites de production avicole situés dans une zone donnée. L'EQCMA émettra une **zone à risque préliminaire (ZRP)** dans un rayon d'un minimum de 3 km autour d'un site de production suspect. **Les mesures de biosécurité en situation d'urgence (niveau orange) s'ajoutent à**

celles préconisées en situation courante (niveau vert) et de vigilance (niveau jaune).

Les « **Instructions générales** » doivent être consultées pour comprendre la description des trois niveaux de biosécurité, l'établissement des zones de biosécurité, le schéma des zones de transition, l'explication des clientèles cibles, les étapes de contrôle d'une maladie déclarable et pour les définitions des équipements de protection individuelle (ÉPI), des types de visite et de sites de production cités dans ce protocole.



CIRCULATION DANS UNE ZRP

- Adopter une conduite sécuritaire, le cas échéant :
 - Éviter la circulation près d'un site suspect ou infecté et dans les zones de forte densité avicole ;
 - Emprunter des routes pavées lorsque possible et conduire à vitesse réduite lorsque des routes de gravier sont empruntées ;
 - Éviter de circuler sur les routes contaminées par de la boue, du fumier ou toute autre matière organique ;
- Lorsque le centre de service est hors d'une ZRP :
 - Éviter de circuler à l'intérieur d'une ZRP lorsque ses activités ne l'obligent pas ;
- Lorsque le centre de service est dans une ZRP :
 - S'assurer que le véhicule utilisé est visiblement propre, sans contamination visible de fumier ou d'excréments d'animaux avant la sortie de la ZRP ;
 - Ne faire aucun arrêt à un site de production avicole situé à l'intérieur de la ZRP pour une visite prévue à l'extérieur de celle-ci.



ACCÈS À UN SITE DE PRODUCTION AVICOLE DANS UNE ZRP

- **Respecter les mesures de biosécurité spécifiques demandées par le producteur :**
 - Faire une visite uniquement si le service est essentiel et demandé par le producteur :
 - Faire une visite uniquement si le producteur a confirmé que la situation sanitaire du site de production le permet ;
 - Réévaluer le moment d'une visite en fonction du risque que le site de production représente ;
 - Ne jamais entrer en contact avec les oiseaux (leurs produits et sous-produits), les bâtiments, les équipements et le matériel utilisés pour leur soin à moins que le service demandé ne l'exige ;
 - Vérifier que le personnel du site de production assigné pour la livraison ou la collecte soit présent pour toute assistance ;
 - Demander que les équipements et le matériel fournis par le producteur soient disponibles pour la livraison ou la collecte ;
 - Terminer un circuit de visites par un site de production situé dans une ZRP :
 - Effectuer une visite à des sites de production situés hors d'une ZRP avant d'y circuler ;
 - Éviter de visiter plus d'un site de production situé dans une ZRP au cours d'un même circuit ;
 - Compléter un circuit par un site de production suspect ou lié au site suspect, le cas échéant ;
- **Si une maladie déclarable est suspectée au cours de la visite :**
 - Demeurer sur le site de production avant d'obtenir l'autorisation de l'ACIA pour la sortie ;
 - Respecter les mesures demandées par l'ACIA à la sortie du site de production.



ENTRÉE DANS LA COUR (ZAC) ET DANS UN POULAILLER (ZAR) D'UN SITE DE PRODUCTION DANS UNE ZRP

- **Préparer le véhicule utilisé pour la visite :**
 - S'assurer qu'il est exempt de boue, de fumier ou de matières organiques visibles, sinon se rendre à une station de lavage préalablement ;
 - Inclure un tapis de sol en caoutchouc lavable par passager ;
 - Désigner une section « propre » dans l'habitacle et une section « contaminée » dans le coffre ;
- **Préparer les ÉPI, le matériel de biosécurité et les équipements nécessaires à la visite :**
 - Préparer un kit d'ÉPI placé individuellement dans un sac en plastique transparent pour chaque poulailler (ZAR) visité :
 - ◆ S'assurer que les ÉPI sont préalablement nettoyés ;
 - ◆ Utiliser des ÉPI et du matériel à usage unique neuf qui n'ont jamais été en contact avec d'autres sites avicoles ;
 - Placer des contenants en plastique hermétiques destinés à la section propre (p. ex. : bleu) et à la section contaminée (p. ex. : brun) du véhicule et y inclure des équipements et du matériel nécessaires à la visite :
 - ◆ Des kits d'ÉPI ;
 - ◆ Des couvre-chaussures adaptés aux conditions météorologiques ;
 - ◆ Du matériel de désinfection ;
 - ◆ Un désinfectant efficace contre l'agent pathogène ciblé (se référer au document de l'EQCMA *Informations utiles sur les désinfectants après une contamination par des maladies ciblées chez la volaille*) ;

- ◆ Des sacs en plastique transparent pour tout équipement ou matériel rapporté;
- ◆ Des sacs en plastique noir pour tout équipement ou matériel à jeter au site de production;

– S’assurer que les ÉPI, le matériel et les équipements sont à portée de main dans l’habitacle du véhicule pour faciliter leur accès à l’arrivée sur le site ;

- Vérifier avec le producteur de la présence d’une poubelle et d’un pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante à la sortie de la cour (ZAC).



SITE DE PRODUCTION AVICOLE SUSPECT OU LIÉ AU SITE SUSPECT

TOUTE VISITE DOIT ÊTRE ANNULÉE ;

SEULES LES VISITES URGENTES SONT POSSIBLES, LE CAS ÉCHÉANT, APPLIQUER RIGOREUSEMENT LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ DANS LA COUR (ZAC) ET DANS LE POULAILLER (ZAR).

MESURES À L’ENTRÉE DE LA COUR (ZAC)

1. Se stationner à l’endroit désigné à l’entrée (PAC) de la cour (ZAC) :
 - Fermer hermétiquement les portes et les vitres du véhicule ;
 - Porter seulement les vêtements d’extérieur nécessaires à la visite et laisser tout vêtement excédentaire dans l’habitacle du véhicule ;
 - Communiquer avec le propriétaire ;
2. Prendre un kit d’ÉPI préalablement préparé du contenant de la section propre :
 - Revêtir un survêtement, des couvre-chaussures jetables et des gants jetables à la sortie du véhicule ;
 - Prendre un sac en plastique transparent et y mettre les équipements et le matériel nécessaires à la visite ;
 - Apporter le kit d’ÉPI entamé pour le poulailler (ZAR) à visiter.

KIT D’ÉPI POUR CHAQUE POULAILLER (ZAR) VISITÉ



MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LE VÉHICULE

- Contenant en plastique hermétique de la section propre du véhicule
 - Kit(s) d’ÉPI selon le nombre de poulaillers visités ;
 - 1 contenant de lingettes désinfectantes ;
 - 1 flacon de gel désinfectant pour les mains ;
 - 1 désinfectant en aérosol ;
- Contenant en plastique hermétique de la section contaminée du véhicule :
 - 1 sac en plastique transparent ;
 - 1 sac en plastique noir ;
 - 1 pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante.

*Si la maladie est transmissible aux humains

**Lors d’une visite sur un site de production suspect ou lié

MESURES À L'ENTRÉE DU POULAILLER (ZAR)

1. En passant le seuil de la porte de l'entrée (PAC), prendre une 2^e paire de couvre-chaussures du kit d'ÉPI et les enfiler par-dessus la 1^{re} ;
2. Accéder à l'espace extérieur de la zone de transition, déposer le sac d'équipement et le kit d'ÉPI à la délimitation physique ;
3. Sortir les équipements et le matériel de son sac en plastique transparent et les déposer dans l'espace intérieur de la zone de transition ;
4. Prendre un sac en plastique noir du kit d'ÉPI :
 - Y jeter le sac en plastique transparent des équipements ;
 - Le laisser à proximité de la délimitation physique dans l'espace extérieur de la zone de transition ;
5. Prendre les ÉPI du kit d'ÉPI et les revêtir dans cet ordre :
 - Une 3^e paire de couvre-chaussures à enfiler en passant la délimitation physique pour accéder à l'espace intérieur de la zone de transition ;
 - Un 2^e survêtement jetable, un bonnet et une 2^e paire de gants jetables dans l'espace intérieur de la zone de transition ;
 - Un masque protecteur N95 et des lunettes de sécurité si la maladie est transmissible aux humains ;
6. Entrer dans le poulailler (ZAR).

MESURES À LA SORTIE DU POULAILLER (ZAR)

1. Accéder à l'espace intérieur de la zone de transition ;
2. Nettoyer et désinfecter les équipements et les gants :
 - Enlever et désinfecter la paire de lunettes de sécurité, le cas échéant ;
3. Prendre un sac en plastique transparent du kit d'ÉPI :
 - Y mettre les équipements et la paire de lunettes de sécurité, le cas échéant ;
 - Le fermer hermétiquement et le déposer dans l'espace extérieur de la zone de transition ;
4. Enlever dans cet ordre :
 - Le 2^e survêtement jetable, le bonnet et le masque protecteur N95, le cas échéant, dans l'espace intérieur de la zone de transition ;
 - La 3^e paire de couvre-chaussures jetables en passant la délimitation physique en accédant à l'espace extérieur de la zone de transition ;
 - La 2^e paire de gants jetables ;
5. Quitter l'entrée (PAC) et enlever la 2^e paire de couvre-chaussures en passant le seuil de porte ;
6. Jeter tous les ÉPI dans le sac en plastique noir de l'espace intérieur de la zone de transition et le laisser sur place ;
7. Apporter le sac d'équipements et se rendre au véhicule.

MESURES À LA SORTIE DE LA COUR (ZAC)

1. Appliquer les mesures de nettoyage et désinfection requises :
 - Nettoyer l'excédent de boue, de fumier ou d'autres débris et désinfecter les roues, les arches de roues et le dessous du véhicule ;
 - Désinfecter abondamment le sac transparent des équipements ;
 - Désinfecter le pulvérisateur à compression avant de le déposer dans le contenant de la section contaminée ;
2. Prendre un 2^e sac en plastique transparent du contenant de la section contaminée :
 - Y mettre le sac d'équipements préalablement désinfecté et le ranger dans le contenant de cette section ;
3. Prendre un sac en plastique noir du contenant de la section contaminée et se rendre à l'habitable :
 - Enlever le dernier survêtement et la dernière paire de gants jetables ;
 - Jeter tous les ÉPI dans le sac en plastique noir et se rendre à l'habitable ;
 - Enlever la dernière paire de couvre-chaussures en s'assoiant sur le siège du conducteur ;
 - Jeter les couvre-chaussures dans le sac en plastique noir, le fermer et le déposer dans la poubelle à la sortie de la cour (ZAC) ;
 - Désinfecter abondamment l'intérieur de l'habitable (volant, bras de vitesse, plancher, etc.) et le téléphone cellulaire avec des lingettes désinfectantes ou du désinfectant en aérosol ;

- Se désinfecter les mains avec un gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes ;
4. Se rendre à un poste de lavage à la sortie du site ;
 5. Se rendre au domicile ou au centre de service :
 - Sortir les équipements et le matériel rapporté de leurs sacs en plastique transparent, les nettoyer et les désinfecter ;
 - Jeter les sacs en plastique transparent dans les ordures ménagères ;
 - Laver à l'eau chaude et sécher à haute température les vêtements et les chaussures portés ;
 - Se doucher avant tout retour sur un site de production avicole ;
 6. Ne visiter aucun site de production le lendemain d'une visite.



SITE DE PRODUCTION AVICOLE NON SUSPECT DANS UNE ZRP

MESURES À L'ENTRÉE DE LA COUR (ZAC)

1. Se stationner à l'endroit désigné à l'entrée (PAC) de la cour (ZAC) :
 - Fermer hermétiquement les portes et les vitres du véhicule ;
 - Communiquer avec le propriétaire ;
2. Prendre un kit d'ÉPI préalablement préparé du contenant de la section propre :
 - Revêtir une paire de couvre-chaussures jetables à la sortie du véhicule ;
 - Prendre un sac en plastique transparent et y mettre les équipements et le matériel nécessaires à la visite ;
 - Apporter le kit d'ÉPI entamé pour le poulailler (ZAR) à visiter ;
3. Apporter le kit d'ÉPI entamé pour le poulailler (ZAR) à visiter.

MESURES À L'ENTRÉE DU POULAILLER (ZAR)

1. En passant le seuil de la porte de l'entrée (PAC), prendre une 2e paire de couvre-chaussures du kit d'ÉPI et les enfiler par-dessus la première ;
2. Accéder à l'espace extérieur de la zone de transition, déposer le sac d'équipement et le kit d'ÉPI à la délimitation physique ;
3. Sortir les équipements et le matériel de son sac en plastique transparent et les déposer dans l'espace intérieur de la zone de transition ;
4. Prendre un sac en plastique noir du kit d'ÉPI :
 - Y jeter le sac en plastique transparent des équipements ;
 - Le laisser à proximité de la délimitation physique dans l'espace extérieur de la zone de transition ;
5. Prendre un sac en plastique transparent du kit d'ÉPI :
 - Y mettre vos vêtements d'extérieur et le fermer hermétiquement ;
 - Le laisser dans la partie extérieure de la zone de transition ;

6. Prendre les ÉPI du kit d'ÉPI et les revêtir dans cet ordre :
 - Une 3^e paire de couvre-chaussures en passant la délimitation physique pour accéder à l'espace intérieur de la zone de transition ;
 - Un survêtement jetable, un bonnet et une paire de gants jetables dans l'espace intérieur de la zone de transition ;
7. Entrer dans le poulailler (ZAR).

MESURES À LA SORTIE DU POULAILLER (ZAR)

1. Accéder à l'espace intérieur de la zone de transition ;
2. Nettoyer et désinfecter les équipements et les gants ;
3. Prendre un sac en plastique transparent du kit d'ÉPI :
 - Y mettre les équipements ;
 - Le fermer hermétiquement et le déposer dans l'espace extérieur de la zone de transition ;
4. Enlever dans cet ordre :
 - Le survêtement jetable et le bonnet dans l'espace intérieur de la zone de transition ;
 - La 3^e paire de couvre-chaussures jetables en passant la délimitation physique en accédant à l'espace extérieur de la zone de transition ;
 - La paire de gants jetables ;
5. Quitter l'entrée (PAC) et enlever la 2^e paire de couvre-chaussures en passant le seuil de porte ;

6. Jeter tous les ÉPI dans le sac en plastique noir de l'espace extérieur de la zone de transition et le laisser sur place ;
7. Apporter le sac d'équipements et se rendre au véhicule.

MESURES À LA SORTIE DE LA COUR (ZAC)

1. Appliquer les mesures de nettoyage et désinfection requises :
 - Nettoyer l'excédent de boue, de fumier ou d'autres débris et désinfecter les roues, les arches de roues et le dessous du véhicule ;
 - Désinfecter abondamment le sac transparent des équipements ;
 - Désinfecter le pulvérisateur à compression avant de le déposer dans le contenant de la section contaminée ;
2. Prendre dans un 2^e sac en plastique transparent du contenant de la section contaminée :
 - Y mettre le sac d'équipements préalablement désinfecté et le ranger dans le contenant de cette section ;
3. Prendre un sac en plastique noir du contenant de la section contaminée et se rendre à l'habitable :
 - Enlever la dernière paire de couvre-chaussures en s'asseyant sur le siège du conducteur ;
 - Jeter les couvre-chaussures dans le sac en plastique noir, le fermer et le déposer dans la poubelle à la sortie de la cour (ZAC) ;
 - Se désinfecter les mains avec un gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes ;

4. Se rendre au domicile ou au centre de service dès la sortie de la ZRP :
 - Sortir les équipements et le matériel rapportés de leurs sacs en plastique transparent, les nettoyer et les désinfecter ;
 - Jeter les sacs en plastique transparent dans les ordures ménagères ;
 - Nettoyer le véhicule de service, les couvre-chaussures en caoutchouc, les équipements et le matériel rapportés ;
 - Changer de vêtements et désinfecter les chaussures portées avant tout retour sur un site de production avicole.